

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n° 2 du Sénat du 27/09/2026

Vendredi 5 juin 2026 à 18 h 00

Conformément aux dispositions :

- du Code Electoral et notamment ses articles L283 et suivants et R131 et suivants,
- du décret n° 2026-301 du Ministère de l'Intérieur du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

le Conseil Municipal doit **impérativement** se réunir, afin de procéder à la désignation de ses délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales :

- **le vendredi 5 juin 2026 à 18 h 00**, à l'Hôtel de Ville de Lillebonne.